



© Les Dernières Nouvelles d'Alsace - 23/05/2010 - Droits de reproduction et de diffusion réservés

## Région

# « Où sont les originaux ? »

Vice-président de la Compagnie européenne des généalogistes successoraux, Thierry Jolivald pousse un genre de coup de gueule dans le monde réputé silencieux, et poussiéreux, de la généalogie.

Installé à Oberhausbergen, cet entrepreneur primé par la chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg dénonce le sort fait aux bonnes vieilles archives. Ces masses de papier qui faisaient le quotidien, défunt ou presque, des enquêteurs habitués aux caves des tribunaux, aux arrières-bureaux des mairies ou aux greniers des services publics.

De plus en plus souvent stockés, y compris en Alsace, dans des halls discrets, les originaux « nous échappent de manière croissante », s'inquiète-t-il.

Là où les experts en recherches d'héritiers pouvaient puiser dans 25 sources différentes (jusqu'à certains fichiers fiscaux ou judiciaires), ils se heurtent parfois à des déserts administratifs. Après traitement informatique, les registres, comme le livre foncier en Alsace, sont rassemblés dans des locaux fermés au public. Des demandes écrites s'avèrent nécessaires. Et encore, « parfois la trace se perd pour certains types d'archives, compilées par différentes administrations ».

Plus polémique encore, « on parle de nous imposer des licences payantes de "réutilisation". Mais nous ne sommes qu'utilisateurs, agissant sur mandat de prescripteurs, au premier rang desquels des notaires ».

Pour Thierry Jolivald, qui a lui-même investi dans la numérisation des registres auxquels il a pu accéder, pas de doute : « Imposer le paiement de licences mettra en péril des agences comme la nôtre, qui soit verront tomber leur travail dans le domaine public, soit seront sous la menace d'une remise en question de leur utilisation ».

Édition du Dim 23 mai 2010



Thierry Jolivald, professionnel attaché aux archives en papier.

Pour zoomer, cliquez sur une image

### Chercheurs d'héritiers

C'est un métier méconnu. Des généalogistes pistent des héritiers pour régler des successions complexes. Mandatés, ils effectuent des recherches dans les archives publiques, les registres administratifs et vont parfois jusqu'à consulter des documents très particuliers, comme des listes de gestion des cimetières. Ces professionnels sont amenés à révéler à des héritiers qu'une succession peut leur bénéficier, s'ils souscrivent un contrat de révélation. La rémunération soit est forfaitaire, soit prévoit un taux d'honoraires (calculés sur la part d'héritage à venir). Le tout peut prendre des mois, des années...

### Page imprimée depuis l'adresse:

[http://www.dna.fr/local/region/20100523\\_DNA008064.html](http://www.dna.fr/local/region/20100523_DNA008064.html)

Les Dernières Nouvelles d'Alsace n'autorise qu'un usage strictement personnel de cet article, limité à un enregistrement temporaire sur votre ordinateur aux fins d'affichage sur un seul écran ainsi que la reproduction, en un unique exemplaire, pour copie de sauvegarde ou impression sur papier. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable en adressant votre demande par e-mail à [serviceclients@dna.fr](mailto:serviceclients@dna.fr)